



Championnats de Nouvelle-Calédonie Laser

Société des Régates Calédoniennes - Côte Blanche

10 et 11 novembre 2018

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (R.C.V.) 2016 - 2020,
- 1.2. les prescriptions de la F.F.Voile, les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. les règles de classe et leurs prescriptions de la IODA .
- 1.5. en cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Laser.
- 3.2. Les bateaux admissibles s'inscriront à la SRC le samedi 10 novembre de 9h00 à 11h00.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence F.F.Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - d'une autorisation de port de publicité si nécessaire
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.

3.4 La régata Laser est ouverte aux compétiteurs nés en 2004 et avant. Une preuve sera demandée à l'inscription.

4. DROITS A PAYER

Le montant de l'inscription est de **3 000 CFP**.

5. GROUPES

La classe Laser :

- - une flotte Radial

6. PROGRAMME

- 6.1.** Inscriptions le samedi 10 novembre de 9h00 à 11h00.
6.2. Inspection d'équipement le samedi 10 novembre de 9h00 à 11h00.
6.3. Programme prévisionnel :

Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du premier signal d'avertissement</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre maximum de courses par jour</i>
10/11/2018	13h00	LASER	6
11/11/2018	9h00	LASER	6

La zone de course est située en baie de Sainte-Marie et au sud du récif Ricaudy (Pierre Vernier), elle pourra s'étendre jusqu'à l'îlot Maître pour un parcours côtier.

7. JAUGE

Les compétiteurs sont autorisés à utiliser une coque, un safran, une dérive, un mat, une bôme, et une voile pendant la durée du championnat.
Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Seuls les membres du comité de course sont habilités à mener ces actions.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées le samedi 10 novembre à partir de 9h00 au tableau d'affichage de la S.R.C..

9. LES PARCOURS

Ils seront définis dans les instructions de course.

10. SYSTEME DE PENALITE

10.1 Règle 44

11. CLASSEMENT

11.1. Le système de classement à minima de l'annexe A s'appliquera.

11.2. Le nombre de courses devant être validées pour valider le championnat est de 2.

11.3. De 4 à 10 courses : le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11.4. 11 courses et plus : le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables

13. PRIX

Les prix seront attribués aux trois premiers (classement extrait du classement open) :

- Compétiteurs calédoniens Laser Homme.
- Compétiteurs calédoniens Laser Femme.

Les prix seront attribués sous réserve que chaque classement comporte au moins 3 concurrents.

14. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés F.F.Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES
CENTRE INTERNATIONAL DE VOILE

27, Promenade Pierre Vernier
BP 2721 – 98846 Nouméa Cedex
Tel. : (687) 27 67 00 – (687) 76 47 89

src.nc98@gmail.com

facebook : SRC Nouméa Sailing